

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Cinq du mois de Juillet à Quinze heures et onze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 28 juin 2020, et dûment convoqués, se sont réunis au Palais des Sports et de la Culture du Gosier, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marcellin ZAMI, Conseiller municipal le plus âgé, puis du maire, monsieur Cédric CORNET, immédiatement après son élection, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. ALBERI Lucas – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**ELECTION DES ADJOINTS ET
ADJOINTS DE QUARTIER**

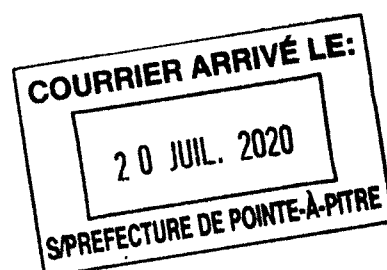
INCM-2020-1S-DAG-04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17 et L2143-1 ;

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-03 du 5 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire et adjoints de quartier ;

Vu la liste déposée par madame Liliane MONTOUT ;



Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que les postes d'adjoints de quartier sont intégrés à la liste soumise au scrutin, au rang convenu par les candidats figurant sur ladite liste, dans les communes de 20 000 à 79 999 habitants dont les quartiers dotés de conseils ad hoc par le précédent conseil municipal en application de l'article L2143-1 sont maintenus ;

Considérant que lors de la précédente mandature, des quartiers ont été définis et dotés de conseils de quartier ;

Après dépouillement,

Sont élus adjoints au maire et adjoints de quartier, au premier tour du scrutin, à la majorité absolue, avec vingt-six (26) voix :

| ADJOINTS AU MAIRE | |
|----------------------|----------------------------|
| Liliane MONTOUT | Premier adjoint au maire |
| Guy BACLET | Deuxième adjoint au maire |
| Wennie MOLIA | Troisième adjoint au maire |
| Louis ANDRE | Quatrième adjoint au maire |
| Nanouchka LOUIS | Cinquième adjoint au maire |
| Josy LAQUITAINE | Sixième adjoint au maire |
| Marguerite MUGAT | Septième adjoint au maire |
| Jules FRAIR | Huitième adjoint au maire |
| Elodie CLARAC | Neuvième adjoint au maire |
| Emmery BEAUPERTHUY | Dixième adjoint au maire |
| ADJOINTS DE QUARTIER | |
| Michel HOTIN | |
| France URBINO | |
| Teddy BARBIN | |

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

20 JUL. 2020

Et publication ou notification le

20 JUL. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 5 juillet 2020

Pour extrait conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -

